

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 28/03/2023    Date d'affichage : 13/04/2023

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Le six avril de l'an deux mil vingt-trois,  
à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien  
VERNET, Maire.

**Etaient présents :** BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, AMBLARD  
Gilles, VIDAL Carine, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, , KHOUNI  
Jamila, CLAUZIER Manon

**Etaient excusés :**

**Etaient absents :** SABOT Nicolas, GAT Nicolas, BASSET Anselme

**Secrétaire de Séance :** BENLIAN Lydie

**OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE**

**Fixation des taux des taxes pour l'année 2023**

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes  
locales pour 2023.

Depuis l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus  
perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la taxe foncière  
sur les propriétés bâties (TFPB) 2021 du département (18.78%) est transféré aux  
communes.

Il est proposé, suite à ces informations :

\* De prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB de **29.37%**.

(taux communal 2021 :10.59%) + (taux départemental 2021 : 18.78%) = 29.37%

\* De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à :

TFPB : 29.37%    TFPNB : 70.16%    TH res secondaires : 6.59 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

**-DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

**-FIXE** pour 2023 le taux des taxes locales comme suit :

| TAXES  | TAUX 2022 | TAUX 2023 |
|--------|-----------|-----------|
| TFPB   | 29.37%    | 29.37%    |
| TFNB   | 70.16%    | 70.16%    |
| TH Sec | 6.59%     | 6.59%     |

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au  
registre les membres présents.

Le Maire,  
Sébastien VERNET



Lydie Benlian

*[Signature]*  
Secrétaire de  
séance